Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 9 janvier 2006, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Éric Poiré, Rock Morin, Marc Frappier. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt ainsi que le contremaître, Richard Michaud.

Absent: Monsieur Yvan Verville.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2006-01-001 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session;
- 2. Lecture et adoption de l=ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 12 décembre 2005 et celle du 15 décembre 2005;
- 4. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - S Au montant de 24 325,87 \$;
 - S Au montant de 3 946,86 \$;
 - S Au montant de 48 357,72 \$;
 - b) Liste préliminaire à l=émission des chèques :
 - S Au montant de 24 340,03 \$;
 - S Au montant de 44 339,28 \$;
 - c) Chèques de paie du mois de décembre 2005 :
 - S Paie du 6 décembre 2005 au montant de 15 321,43 \$;
 - S Paie du 20 décembre 2005 au montant de 12 604,51 \$;
- 5. Période de questions;
- 6. Correspondance reçue et envoyée de décembre 2005;
- 7. Versements des quotes-parts pour les assurances;
- 8. Initiative de diversification économique des collectivités;
- 9. Adoption du règlement d'emprunt No 06-069, concernant l'achat de véhicules, machineries et équipements ;
- 10. Demande d'appui de la CRE;
- 11. Rapport des comités;
- 12. Questions diverses:
 - a) Soumission pour l'acquisition d'un véhicule;
 - b) Télévision communautaire;
 - c) Élection FQM;
 - d) Représentant substitut à la MRC;
 - e) Représentant au Comité des loisirs;
- 13. Période de questions;

- 14. Information du directeur général;
- 15. Levée de l=assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 11, 12b) et 14 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2006-01-002

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 12 <u>DÉCEMBRE 2005 ET DU 15 DÉCEMBRE 2005</u>

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 12 décembre 2005 et du 15 décembre 2005 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Éric Poiré fait son entrée, il est 19 h 35.

2006-01-003 4 <u>APPROBATION DES COMPTES</u>

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés:

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 24 325,87 \$;
 - Au montant de 3 946,86 \$;
 - Au montant de 48 357,72 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
 - Au montant de 24 340,03 \$;
 - Au montant de 44 339,28 \$;
- c) Chèques de paie du mois de décembre 2005 :
 - Paie du 6 décembre 2005 au montant de 15 321,43 \$;
 - Paie du 20 décembre 2005 au montant de 12 604,51 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

6. <u>Correspondance reçue et envoyée de décembre 2005</u>

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de décembre 2005.

2006-01-004 7. <u>VERSEMENT DES QUOTES-PARTS POUR LES ASSURANCES</u>

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: La Ville de Macamic autorise le versement des quotes-parts respectives en assurance des biens (6 143 \$) et en assurance responsabilité civile (9 638 \$) à la Ville d'Amos afin de finaliser la mise en place de la Mutuelle de risques pour notre regroupement à la mutuelle partielle de risques 2006.

Adoptée à l'unanimité.

2006-01-005 8. INITIATIVE DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS

ATTENDU QUE l'agence de développement économique Canada

(DEC) a mis en place *l'initiative de diversification économique des collectivités* – *Rapport Coulombe* (IDEC-RC), dotée d'un budget de 50 M \$ sur quatre

(4) ans.;

ATTENDU QUE cette initiative vise à appuyer et à favoriser la

réalisation de projets susceptibles de répondre aux enjeux économiques propres aux collectivités les plus touchées par la réduction des approvisionnements résineux découlant de l'application des recommandations du *rapport*

Coulombe;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest n'est pas

ciblé puisque, semble-t-il, il n'atteint pas la barre des 200 000 mètres cubes de réduction des

approvisionnements forestiers;

ATTENDU QUE l'application du *rapport Coulombe* a entraîné une

réduction immédiate et directe des approvisionnements forestiers de l'ordre de 182 623 mètres cubes, sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest et plus spécifiquement 69 360 mètres cubes à l'usine située à Taschereau et 113 263 mètres cubes

aux usines situées à La Sarre:

ATTENDU QUE

cette réduction, en liens étroits avec d'autres facteurs, a contribué à la fermeture d'une des scieries à La Sarre et à la perte de 150 emplois directs, sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, à peine six (6) semaines après la réduction des approvisionnements forestiers d'avril dernier;

ATTENDU QUE

la redistribution des approvisionnements forestiers de la scierie fermée a fait perdre 158 920 mètres cubes additionnels d'approvisionnements forestiers sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE

le total réel des pertes d'approvisionnements forestiers dans la MRC d'Abitibi-Ouest est de 341 543 mères cubes, donc 141 543 mètres cubes de plus que la balise fixée par l'IDEC-RC à 200 000 mètres cubes, pour cibler prioritairement des territoires de la MRC;

ATTENDU QUE

des travailleurs issus de chacune des 21 municipalités et des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest travaillent ou travaillaient, aux usines de Taschereau et de La Sarre qui sont affectées par les réductions d'approvisionnements forestiers;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition du conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois il est unanimement résolu :

QUE: La Ville de Macamic demande à l'Agence de développement économique Canada d'étendre immédiatement l'application de l'initiative de diversification économique des collectivités - Rapport Coulombe à tout le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2006-01-006

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 06-069 POUR L'ACHAT DE VÉHICULE, MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2005;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat de véhicule, machinerie et équipement, conformément à l'estimé des coûts présenté à l'annexe A.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 382 292 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 382 292 \$ sur une période de dix (10 ans).

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

ANNEXE A

Équipements de voirie 2006	État Neuf
Camion de service 1 tonne	28 500,00
Boîte en acier	13 500,00
Camion 10 roues	110 000,00
Équipement de déneigement Lame frontale, aile de côté et harnais	36 850,00
Benne 4 saisons BTU 1442 14 pieds	36 670,00
Bombardier avec sableuse SW48	25 000,00
Faucheuse Rotative	11 200,00
Excavatrice	60 000,00
Total	321 720,00
Contingence 10%	32 172,00
T.V.Q.	28 399,83

382 291,83

Totaux

Macamic, le 22 décembre 2005 Richard Michaud Contremaître des travaux publics

2006-01-007

10. DEMANDE D'APPUI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la demande de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le projet pilote pour l'entretien en période hivernale à l'ensemble des routes des municipalités sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée à l'unanimité.

12. Questions diverses

2006-01-008

a) SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Soumission sur invitation reçue:

Contact Chevrolet Old.

27 431 \$ (plus taxes)

(Beaudry & Lapointe Ltée ainsi que Avantage Chrysler inc. n'ont pas répondu à l'invitation)

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE: La Ville de Macamic accepte la soumission de Contact

Chevrolet Old. pour l'acquisition d'un véhicule 1 tonne au coût

de 27 431 \$ plus taxes.

QUE: Cet achat est conditionnel suite à l'obtention du règlement

d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

Adoptée à l=unanimité.

2006-01-009

c) ÉLECTION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: La Ville de Macamic appuie les candidatures de messieurs Claude Lamoureux, maire de la municipalité de Clerval et de Philippe Barrette, maire de Témiscaming pour représenter la région de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

2006-01-010 d) <u>REPRÉSENTANT SUBSTITUT À LA MRC</u>

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: La Ville de Macamic nomme le conseiller Rock Morin comme substitut de la conseillère Denise Dubois pour siéger aux assemblées de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2006-01-011 e) <u>REPRÉSENTANT AU COMITÉ DES LOISIRS</u>

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU': En remplacement de l'ancien conseiller Louis Dessureault, la Ville de Macamic nomme le conseiller Marc Frappier pour siéger au sein du conseil d'administration de la Commission des loisirs de la ville de Macamic inc.

Adoptée à l'unanimité.

13. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

Certificat de crédits

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu=il y a des crédits suffisants dans le budget d=opération ou les réserves pour la dépense décrite dans la résolution numéro 2006-01-004.

Joëlle Rancourt Secrétaire-trésorière adjointe

2006-01-012 15. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 30.

ADOPTÉ.		
Denis Bédard	Daniel Rancourt	
Directeur général et secrétaire-trésorier	Maire	